Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A72/12**
Point 11.5 de l'ordre du jour provisoire **1er avril 2019**

Couverture sanitaire universelle

Soins de santé primaires en vue de la couverture sanitaire universelle

Rapport du Directeur général

1. Le Conseil exécutif a pris note à sa cent quarante-quatrième session d'une version antérieure du présent rapport.[1] En particulier, de nouvelles informations ont été ajoutées aux paragraphes 19, 21, 25, 26 et 27 en tenant compte des discussions du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif a également adopté la résolution EB144.R9.

2 L'année 2018 a été marquée par le quarantième anniversaire de la Déclaration d'Alma-Ata. Les événements organisés tout au long de l'année, dont le point culminant a été la Conférence mondiale sur les soins de santé primaires, ont montré que plus de quarante ans après le premier engagement politique en faveur des soins de santé primaires, un consensus demeure selon lequel le moyen le plus efficace, équitable et efficient d'assurer la santé et le bien-être des populations est d'adopter une approche des soins de santé primaires. Cette approche est ainsi la pierre angulaire d'un système de santé durable en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable liés à la santé.

3. Dans la Déclaration d'Astana,[2] les États Membres ont appelé au renouveau des soins de santé primaires, réaffirmant leur engagement en faveur du droit fondamental de tout être humain de jouir du meilleur état de santé possible sans distinction aucune et en faveur des valeurs et principes de justice et de solidarité, soulignant l'importance de la santé pour la paix, la sécurité et le développement socioéconomique. Il est reconnu que des éléments des soins de santé primaires doivent être actualisés afin de faire face de manière adéquate aux enjeux de la santé et des systèmes de santé, en cours comme nouveaux, ainsi que pour tirer parti des nouvelles ressources et des possibilités de réussite au XXIe siècle.

4. La Déclaration d'Astana décrit le désir de faire face de manière efficace aux difficultés actuelles et futures dans le domaine de la santé, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes, notamment les professionnels de la santé, les établissements universitaires, les patients, la société civile, les partenaires locaux et internationaux, les organismes et fonds, le secteur privé, les organisations religieuses et autres, autour de politiques, de stratégies et de plans nationaux, dans tous les secteurs, avec pour objectif de prendre des mesures communes pour mettre en place des soins de santé primaires plus solides et durables en vue de parvenir à la couverture sanitaire universelle.

---

[1] Voir le document EB144/12 et les procès-verbaux de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif, sixième et septième séances (en anglais seulement).

[2] Déclaration d'Astana. Genève, Organisation mondiale de la Santé/Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2018 (https://www.who.int/docs/default-source/primary-health/declaration/gcphc-declaration-fr.pdf, consulté le 28 mars 2019).

5. Le renouveau des soins de santé primaires et la nécessité de les placer au centre des efforts destinés à garantir une vie en bonne santé et le bien-être pour tous à tout âge sont essentiels pour les trois raisons suivantes : a) les caractéristiques des soins de santé primaires permettent au système de santé de s'adapter et de faire face à un monde complexe et en évolution rapide ; b) en privilégiant la promotion et la prévention, la prise en compte des déterminants et une approche centrée sur la personne, les soins de santé primaires se sont avérés être un moyen hautement efficace et efficient de s'attaquer aux principales causes et aux facteurs de risque des problèmes de santé, et de relever les nouveaux défis susceptibles de menacer la santé à l'avenir ; et c) seule une démarche consistant à mettre davantage l'accent sur les soins de santé primaires permettra de parvenir de façon durable à la couverture sanitaire universelle et d'atteindre les objectifs de développement durable liés à la santé.

6. En outre, l'importance des soins de santé primaires a été reconnue dans la déclaration publiée par la réunion des ministres de la santé du G20 qui s'est tenue en 2018, et a été choisie comme l'un des enjeux du G7. Cette question a également été abordée dans la résolution 72/139 (2017) de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'OMS de collaborer et, en consultation avec les États Membres, de proposer des formules et des modalités pour l'organisation d'une réunion de haut niveau consacrée à la couverture sanitaire universelle.[1]

ENJEUX DE LA SANTÉ ET DES SYSTÈMES DE SANTÉ

7. Bien que des progrès considérables aient été accomplis dans l'amélioration de la santé et du bien-être au cours des 40 dernières années, qui se sont traduits par une baisse spectaculaire des décès maternels, néonatals et chez l'enfant et des décès dus notamment au VIH/sida, au paludisme, à la tuberculose et aux maladies évitables par la vaccination, ces progrès ont été inégaux d'un pays à l'autre et à l'intérieur de ceux-ci.

8. De nombreux pays sont encore aux prises avec ce qui a été décrit comme le programme inachevé des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir : s'attaquer à la charge des maladies transmissibles, des maladies de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et à la malnutrition. Parallèlement, un changement radical est intervenu en ce qui concerne les tableaux de morbidité et les tendances démographiques dans le monde. Dans tous les pays, la proportion d'années de vie ajustées sur l'incapacité perdues en raison de maladies non transmissibles est passée de 47 % à 60 % entre 2000 et 2016, les augmentations les plus rapides étant enregistrées dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les gens vivent plus longtemps, et la coexistence d'affections multiples chez un même individu, appelée polypathologies, représente un défi particulier, non seulement en raison du fardeau important qu'elle impose à l'individu concerné, mais aussi en raison du manque relatif de données factuelles disponibles pour guider la prise en charge complexe d'affections simultanées. La charge de morbidité liée à la santé mentale s'est également accrue au cours des dernières décennies et celle-ci est de plus en plus reconnue comme une épidémie majeure et largement non traitée. Pour répondre à ces besoins de santé souvent chroniques et de plus en plus complexes, il faut des soins de santé primaires, y compris une approche multisectorielle qui intègre des politiques de promotion de la santé et de prévention des maladies, des solutions adaptées aux communautés et des services de santé centrés sur la personne.

[1] Voir https://digitallibrary.un.org/record/1640428?ln=fr ; pour le texte de la décision, voir http://undocs.org/fr/A/72/L.65 (consulté le 28 mars 2019).

9. D'autres défis sont présentés par le nombre croissant de situations d'urgence sanitaire, notamment les conflits violents et les catastrophes naturelles (lesquelles devraient augmenter en raison des changements climatiques) qui ont entraîné les plus importantes migrations de populations de l'histoire. En outre, les populations sont confrontées à la propagation d'agents pathogènes nouveaux et d'agents pathogènes résistants aux formes actuelles de traitement. Les épidémies survenues ces 10 dernières années ont démontré la vulnérabilité causée par des systèmes de santé locaux faibles. Dans le même temps, la prévalence croissante de la résistance aux antimicrobiens représente une menace majeure aux options thérapeutiques actuelles. Les soins de santé primaires comportent les principaux éléments nécessaires pour remédier à ces problèmes et améliorer la sécurité sanitaire, notamment la mobilisation et l'éducation de la communauté, l'accent mis sur la disponibilité de médicaments de haute qualité, la prescription rationnelle et un ensemble de base de fonctions essentielles de la santé publique, y compris la surveillance et la riposte rapide. Par ailleurs, grâce au renforcement des systèmes au niveau des communautés et des structures de santé de périphérie, les soins de santé primaires contribuent à améliorer la résilience, aspect fondamental pour que le système de santé résiste aux chocs et pour garantir la prestation continue des services de santé essentiels.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

10. L'OMS, l'UNICEF et le Gouvernement du Kazakhstan ont organisé la Conférence mondiale sur les soins de santé de santé primaires : d'Alma-Ata à la couverture sanitaire universelle et aux objectifs de développement durable, qui s'est tenue à Astana, les 25 et 26 octobre 2018, et à laquelle ont participé les États Membres, les entités concernées du système des Nations Unies, les donateurs, les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales, la société civile, les établissements universitaires, le secteur privé, les représentant de la communauté, les représentants de patients et les défenseurs communautaires. La Conférence avait pour objectif d'encourager les ministres de la santé, les ministres d'autres secteurs et tous les autres partenaires à réaffirmer leur engagement en faveur de l'approche des soins de santé primaires en vue d'atteindre les cibles de la couverture sanitaire universelle et d'autres objectifs de développement durable liés à la santé.

11. L'échange des meilleures pratiques, les discussions portant sur des domaines clés en vue d'une action rapide ainsi que l'adoption de la Déclaration d'Astana lors de la Conférence contribueront aux débats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la couverture sanitaire universelle et prévue en 2019 grâce aux résultats suivants : un engagement politique renforcé en faveur des soins de santé primaires et de la couverture sanitaire universelle ; un financement et l'affectation de ressources adaptés aux soins de santé primaires et aux fonctions essentielles de la santé publique ; le développement adéquat des personnels de santé ; un investissement accru dans la recherche pertinente et l'innovation des systèmes de santé ; l'utilisation appropriée et accrue de la technologie ; et l'amélioration de l'évaluation des progrès accomplis concernant les soins de santé primaires grâce aux examens réguliers menés par les pays en ce qui concerne l'application de la Déclaration, en coopération avec les parties prenantes.

UNE VISION DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES AU XXIe SIÈCLE : VERS LA RÉALISATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

12. L'approche des soins de santé primaires est une approche de la santé tenant compte de la société dans son ensemble qui vise à garantir le niveau de santé le plus élevé possible et la répartition équitable au moyen de mesures prises aux trois niveaux suivants :

- répondre aux besoins sanitaires des populations moyennant des services de santé complets et intégrés (en matière de promotion de la santé, de prévention, de traitement curatif et palliatif et de réadaptation) à toutes les étapes de la vie, en accordant la priorité aux soins de santé primaires et aux fonctions essentielles de la santé publique ;

- prendre systématiquement en compte les déterminants plus larges de la santé (y compris les déterminants sociaux, économiques, environnementaux ainsi que les caractéristiques et les comportements des personnes) grâce à des politiques publiques et des mesures fondées sur des données factuelles, à travers tous les secteurs ; et

- doter les individus, les familles et les communautés de moyens pour améliorer leur santé, afin qu'ils se placent en défenseurs des politiques de promotion et de protection de la santé et du bien-être, qu'ils participent à la mise en place des services de santé et des services sociaux, et qu'ils puissent s'autoadministrer des soins et en prodiguer aux autres.

13. Il a été démontré que les soins de santé primaires augmentent l'efficacité en améliorant l'accès aux services de promotion de la santé et de prévention, en fournissant un diagnostic précoce et un traitement contre les multiples affections et en assurant des soins centrés sur la personne qui sont axés sur les besoins de la personne et qui permettent de réduire le nombre d'admissions et de réadmissions en hôpital. Les soins de santé primaires engendrent également des avantages plus larges au plan macroéconomique du fait de leur capacité à améliorer la santé de la population tant dans les pays à revenu faible, à revenu intermédiaire et à revenu élevé.

14. La santé et le bien-être sont spécifiquement abordés dans l'objectif 3 de développement durable (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). Les cibles connexes, notamment la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, le renforcement de la prévention et du traitement de l'abus de substances psychoactives, la prévention et le traitement des maladies non transmissibles, sont tributaires de la mise en œuvre des soins de santé primaires au moyen de politiques et de mesures multisectorielles qui favorisent la santé et le bien-être, de services intégrés qui accordent une place prioritaire aux soins de santé primaires et aux fonctions de la santé publique, et de peuples ou communautés autonomes. Il est de plus en plus reconnu qu'une approche plus intégrée fondée sur les soins de santé primaires est essentielle pour pérenniser les progrès réalisés et poursuivre les avancées, y compris pour des cibles telles que la fin des épidémies de VIH/sida, de tuberculose, de paludisme, des maladies tropicales négligées ainsi que la lutte contre l'hépatite les maladies à transmission hydrique ou autres maladies transmissibles, qui jusqu'à présent ont dans une grande mesure été traitées dans le cadre d'initiatives verticales.

15. Actuellement, l'un des principaux domaines d'action de la communauté mondiale est la réalisation de la couverture sanitaire universelle et les soins de santé primaires constituent le fondement nécessaire de cette ambition. La couverture sanitaire universelle comporte plusieurs dimensions, notamment l'amélioration de la protection financière (réduisant ainsi les dépenses directes des ménages consacrées à la santé) et l'accès universel à des services, médicaments et vaccins de qualité ; les soins de santé primaires sont essentiels pour traiter chacune de ces dimensions.

16. Les soins de santé primaires jouent un rôle clé dans la réduction des dépenses de santé des ménages en s'attaquant aux déterminants sous-jacents de la santé et en mettant l'accent sur les services au niveau de la population qui permettent de prévenir les maladies et de favoriser le bien-être. Cela permet non seulement de réduire le besoin de soins individuels, mais aussi d'éviter une aggravation des problèmes de santé en affections plus complexes et plus coûteuses. Les personnes et les communautés dotées de moyens d'action sont les principaux défenseurs d'une protection financière accrue pour les services de santé.

17. Les soins de santé primaires sont un moyen efficace sur le plan des coûts de promouvoir la santé et le bien-être ainsi que de fournir des services de santé, ce qui en fait le moyen le plus rentable pour les pays de progresser vers la couverture universelle. La participation de personnes et de communautés dotées de moyens d'agir à la mise en place de services améliore la sensibilité culturelle et augmente la satisfaction des patients, ce qui a pour effet d'accroître l'utilisation et d'améliorer les résultats en matière de santé. En outre, il existe de nombreuses données factuelles indiquant que les systèmes de santé fondés sur des services de soins de santé primaires au point de contact initial, continus, complets, coordonnés et centrés sur la personne permettent d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé.

18. Dans de nombreux pays, la majorité des personnes qui n'ont actuellement pas accès aux soins sont marginalisées ou en situation de vulnérabilité. Les soins de santé primaires occupent une place optimale pour répondre aux besoins de ces groupes en raison de l'importance qu'ils accordent aux déterminants de la santé, qui sont à la base de la vulnérabilité. En outre, l'accent mis sur les services communautaires est un moyen indispensable d'assurer l'accès équitable à des services de santé de bonne qualité pour les populations isolées et marginalisées.

19. Le modèle de prestation de services et l'ensemble de services proposés au moyen des soins primaires devraient varier en fonction des besoins et des priorités sanitaires à l'échelle locale. Les services prioritaires peuvent être différents entre un centre urbain et une zone reculée et difficile d'accès, même au sein d'un même pays ou d'une même région. Une des fonctions essentielles des soins primaires est la coordination de la prestation de services dans tout l'éventail des services de soins de santé et des services sociaux, y compris les soins médicaux de sous-spécialité, les soins au long cours et la protection sociale, au moyen d'accords intégrés, fonctionnels et fondés sur l'appui mutuel (y compris des systèmes d'orientation des patients) afin de garantir les transitions et le partage d'informations dans des parcours de soins fondés sur des bases factuelles. Ce système devrait également garantir des transitions sans heurts entre les secteurs public et privé – à but lucratif ou non – le cas échéant.

20. L'appel au renouveau des soins de santé primaires n'est pas inédit. Toutefois, les États Membres sont mieux placés pour réussir la mise en œuvre des approches des soins de santé primaires grâce à de nouvelles ressources, notamment l'amélioration de la recherche et de la connaissance des interventions du système de santé et des résultats escomptés ; de meilleurs modèles relatifs aux personnels de santé pour les soins primaires et la santé publique ; la disponibilité de nouveaux médicaments, vaccins, outils de diagnostic et autres technologies sûrs, efficaces, de haute qualité et abordables ; l'amélioration des systèmes d'information sanitaire pour permettre la production de données judicieusement ventilées et de haute qualité et pour améliorer la continuité de l'information, la surveillance des maladies, la transparence, la responsabilité et le suivi des performances du système de santé ; et les technologies numériques et autres pour permettre aux individus et aux communautés de déterminer leurs besoins sanitaires, de participer à la planification et à la prestation de services et de jouer un rôle actif pour entretenir leur propre santé et leur bien-être.

21. L'adoption d'approches pour le perfectionnement des personnels de santé fondées sur des équipes pluridisciplinaires aux compétences diverses et présentant une variété idéale de pratiques accroît la productivité des personnels tout en répondant à un large éventail de besoins des communautés et de la population. Dans le contexte des soins de santé primaires, les stratégies socialement responsables, par exemple la décentralisation des programmes éducatifs et l'expansion des formations sanitaires en milieu rural, améliorent la disponibilité et la distribution de la main-d'œuvre, en particulier dans les zones où les besoins en soins sont les plus criants. Des ensembles adaptés et flexibles de mesures incitatives, y compris des offres d'emploi décent, peuvent attirer et fidéliser les personnels de santé là où on a le plus besoin d'eux. Les politiques visant à améliorer les conditions de travail doivent reconnaître le rôle joué par les aidants informels et les bénévoles. Pour optimiser les performances des personnels de santé,

il est fondamental de renforcer la réglementation afin de reconnaître officiellement toutes leurs fonctions et de leur permettre d'exercer en mettant à profit l'ensemble de leurs connaissances.

TRANSFORMER LA VISION EN ACTION

22. L'engagement mondial en faveur des soins de santé primaires énoncé dans la Déclaration d'Astana, s'il est transformé en action, pourrait apporter des changements tangibles. Deux documents connexes UNICEF/OMS[1,2] susceptibles d'appuyer un tel effort ont été élaborés et présentés à l'occasion de la Conférence mondiale sur les soins de santé primaires qui s'est tenue en octobre 2018. Un ensemble de moyens d'action fondés sur des bases factuelles pour aider les pays à progresser dans le cadre des trois composantes des soins de santé primaires y a été présenté. Ces moyens d'action portent sur des éléments clés du système de santé aussi bien au niveau politique et qu'au niveau opérationnel, tout en reconnaissant que les deux niveaux sont interdépendants.

23. Tel que décrit dans les documents susmentionnés, les moyens d'action et leurs mesures connexes n'ont pas vocation à proposer une approche unique ; ils doivent être appliqués comme ils convient à des pays qui se situent à différents niveaux de développement social et économique et qui ont différents degrés d'orientation en matière de soins de santé primaires et de situation sanitaire. Le choix et la priorité accordée aux mesures spécifiques doivent s'appuyer sur des données probantes, tant locales (par exemple la situation sociale, économique et environnementale et les tendances dans le pays, la charge de morbidité, les forces et les faiblesses du système de santé) que mondiales (par exemple ce qui s'est révélé efficace pour améliorer les soins primaires et ce qui n'a pas fonctionné), ainsi que sur les valeurs et les préférences d'un large éventail de parties prenantes. En outre, il conviendrait d'affiner les mesures en fonction des progrès réalisés et à mesure que de nouvelles données probantes et expériences sont produites pour faire avancer les soins de santé primaires.

24. Des informations complémentaires sur les mécanismes fondés sur des données factuelles pour mettre en œuvre ces moyens d'action figurent dans les documents de référence thématiques produits par le Secrétariat dans le cadre de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires.[3]

25. Les sessions de la Conférence et les réunions des hauts responsables de l'OMS sur le programme post-Astana ont mis en évidence la nécessité de décrire un plan clair concernant le soutien de l'Organisation aux États Membres pour ce qui est des soins de santé primaires. L'Organisation fait actuellement le point sur l'appui technique apporté dans le domaine des soins de santé primaires dans le cadre du programme de transformation.

26. Conformément à l'appel lancé par la Déclaration d'Astana aux parties prenantes afin qu'elles alignent leurs travaux avec les politiques, les stratégies et les plans nationaux et qu'elles agissent conjointement pour renforcer et pérenniser les soins de santé primaires dans le but d'atteindre la couverture sanitaire universelle, les soins de santé primaires ont été inscrits parmi les accélérateurs dans

[1] A vision for primary health care in the 21st century: towards universal health coverage and the Sustainable Development Goals. Genève, Organisation mondiale de la Santé/Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2018 (https://www.who.int/docs/default-source/primary-health/vision.pdf, consulté le 28 mars 2019).

[2] Operational Framework. Primary health care: transforming vision into action. Draft for consultation. Genève, Organisation mondiale de la Santé/Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2018 (http://www.who.int/docs/default-source/primary-health-care-conference/operational-framework.pdf?sfvrsn=6e73ae2a_2, consulté le 28 mars 2019).

[3] Documents d'appui. Conférence mondiale sur les soins de santé primaires (https://www.who.int/primary-health/conference-phc/background-documents, consulté le 28 mars 2019).

le cadre du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, qui vise à accélérer les avancées vers la réalisation de l'objectif 3 de développement durable.[1] Cela améliorera la façon dont les principales organisations sanitaires œuvrant à l'échelle mondiale fixent leurs priorités, investissent, établissent leur programme, mesurent leurs progrès et doivent rendre des comptes.

27. En réponse à une demande formulée par le Conseil exécutif à sa cent quarante-quatrième session, le Secrétariat est en train de rédiger un compte rendu sur 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires dans les pays.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

28. L'Assemblée de la Santé est invitée à adopter le projet de résolution, conformément à la recommandation du Conseil exécutif dans sa résolution EB144.R9.

= = =

[1] Voir https://www.who.int/fr/sdg/global-action-plan (consulté le 28 mars 2019).